



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 11 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace culturel Jean-Alain LOCHON, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - M. GIRAULT Pierrick - M. BLANCHARD Olivier - M. DEMEESTER Guillaume - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme ROBERT Catherine - Mme THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés : Mme DECHATRE Sylvie - Mme BELLO Valérie - M. CARPENTIER Régis

Etaient absents : /

A été nommé secrétaire : M. FROMENTEAU Michel

<u>Date de convocation :</u> 05/01/2023	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12
---	---

Ouverture de la séance 20h30

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022 : pas d'observation. Le procès-verbal est adopté.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 8 février 2023– 20h30 salle Lochon

Finances

Décision modificative n°1 – budget annexe lotissement Paul Portejoie

Monsieur le maire informe le conseil municipal que contrairement à ce qui avait été prévu au budget 2022, aucune vente de terrains n'a pu être constatée sur l'exercice 2022. En effet, le prix des deux terrains vendus en fin d'année n'a été comptabilisé en trésorerie que début janvier 2023.

Les stocks de fin d'année sont donc plus élevés que prévu et s'élèvent à 78 243.37 € comprenant le stock au 1^{er} janvier 2022 ainsi que les dépenses réalisées dans l'année. Or les crédits budgétaires sont insuffisants, il manque la somme de 47 306.97 € pour comptabiliser ces écritures. Il convient donc de prendre une décision modificative suivant les instructions de la conseillère au Décideurs Locaux du SGC Sud Vienne, Mme DUBAND.

Délibération n°20230111SB01

Monsieur le maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante pour l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
3555 (040) : Terrains aménagés	48 000,00	3555 (040) : Terrains aménagés	48 000,00
	48 000,00		48 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
71355 (042) : Variation des stocks de terr	48 000,00	71355 (042) : Variation des stocks de terr	48 000,00
	48 000,00		48 000,00
Total Dépenses	96 000,00	Total Recettes	96 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe lotissement Paul Portejoie



- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Projets / Travaux

Extension et restructuration de la mairie : point sur les travaux

Lors de la réunion de chantier du 9 janvier, un représentant de la Préfecture était présent, accompagné d'un technicien Eiffage, concernant l'installation d'une sirène SAIP sur le toit de la mairie. Les questions relatives aux supports (sirène de 120 kg) à l'implantation et à l'alimentation électrique ont été abordées ainsi que le positionnement des armoires électriques nécessaires. Ces deux armoires seront installées dans le futur bureau des adjoints qui fera également office de poste de commandement en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde. Une convention devra être validée avec le ministère de l'Intérieur.

Les travaux avancent bien. Tant à l'extérieur pour la maçonnerie et les lots fluides : la semelle devrait être coulée très prochainement, qu'à l'intérieur avec la mise en place des étais nécessaires à la mise en œuvre des planchers ourdis du 1^{er} étage. C'est un moment particulièrement technique avec la pratique d'ouvertures dans les murs porteurs.

Les moyens humains ont bel et bien été mis à disposition pour ce chantier. Reste à voir si l'organisation entre les différentes entreprises permettra d'avancer sur le lot plaques de plâtre et isolation.

L'entreprise MIGNERE est également intervenue durant les congés de fin d'année (pas de coactivité avec les autres entreprises) pour le nettoyage des façades. Le résultat est déjà très satisfaisant. La peinture sera réalisée ultérieurement.

Monsieur le maire indique qu'au-delà des travaux, il faut commencer à se préoccuper de plusieurs points :

- Le mobilier de la mairie
- La future grille d'entrée de l'école
- La vidéo protection et l'alarme
- Le tableau d'information numérique...

Ces éléments ne sont pas inclus aux marchés de travaux. Il faut donc qu'une commission se forme pour commencer à travailler ces différents points.

Monsieur le maire indique être conscient que le panneau d'information numérique ne fait pas l'unanimité au sein du conseil municipal mais qu'il va falloir se positionner rapidement car, en cas de validation, il faut d'ores et déjà prévoir les fourreaux nécessaires et déterminer l'emplacement souhaité car ce type d'installation nécessite un ancrage particulier.

Constitution de la commission : Catherine VERGNAUD, Bernadette REBEYRAT, Catherine ROBERT, Guillaume DEMEESTER, Michel FROMENTEAU.

Il est précisé que le personnel administratif sera associé aux réunions de la commission concernant le mobilier.

APAVE : transfert des marchés à AICF et AEF

Délibération n°20230111SB02

Sylvie THIMONIER sort de la salle. Elle ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, Apave réalisera l'ensemble de ses prestations à travers deux nouvelles entités détenues à 100 % par APAVE SA :

- Apave Infrastructures et Construction France pour les missions de contrôle technique ou CSPS par exemple.
- Apave Exploitation France pour les missions d'inspection.

Cette nouvelle organisation n'entraîne aucune conséquence sur les missions réalisées. Seul le statut juridique change.

Si le conseil municipal en est d'accord, il convient d'autoriser M. le maire à signer les avenants de cession à AICF des contrats n°22207092 et 22178324 respectivement relatifs aux missions CSPS et contrôle technique pour les travaux de la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des votants

- Valide le transfert des contrats n°22207092 et 22178324 à AICF.
- Autorise le maire à signer les avenants ainsi que tout document s'y rapportant.



Mairie de VERRIERES

Monsieur le maire rappelle que la consultation des entreprises sera lancée en février 2023. Il convient donc de se positionner rapidement sur le dossier PRO (base pour le dossier de consultation des entreprises) transmis par IPA VRD.

Une réunion se tiendra le 13 janvier à 14h au sujet des travaux d'eau potable et d'assainissement qui seront réalisés par l'entreprise Arlaud Iribarren pour le compte du syndicat Eaux de Vienne. Monsieur le maire rappelle que le syndicat injecte 167 000 € pour ces travaux rue Jules Berry. Les travaux d'Eaux de Vienne débuteront au mois de février et l'aménagement suivra de mai à juillet.

Il ne faut donc pas perdre de temps sur la validation du dossier Pro, aussi, Monsieur le maire propose de former une commission spéciale qui se réunira dès le vendredi 13 janvier à 15h à la salle Lochon.

Constitution de la commission : Michel FROMENTEAU, Pierrick GIRAULT, Catherine VERGNAUD, Patrick MOISY, Guillaume DEMEESTER.

Monsieur le maire précise que lors de la réunion du 13/01 à 14h, la question des déviations sera abordée notamment concernant le ramassage des ordures ménagères et le transport scolaire.

La Grand Rue sera possiblement mise en circulation dans les deux sens avec un feu mais c'est le Département qui en décidera.

Monsieur le maire rappelle également que l'ensemble des commerces et services resteront accessibles durant toute la durée des travaux.

La question des travaux devant l'entrée de l'école est également abordée. Il sera suggéré de les planifier pendant les vacances de février.

Aménagement de l'immeuble et du parc Sausseau

Monsieur le maire indique qu'il convient de reprendre le dossier concernant l'aménagement de cet espace comme les élus s'y sont engagés lors des élections municipales de 2020.

Voici le cahier des charges envisagé en accord avec les adjoints :

- Cession de l'intégralité du bâti à un investisseur aux conditions suivantes : création de locaux commerciaux, dont un espace éventuellement dédié à un restaurant (partie avec les arcades) et logements à l'étage.
- Conservation du terrain et du passage sous le porche par la commune pour la création d'une voie piétonne reliant le pôle médical et les espaces commerciaux de la rue de Provence à la Grand Rue + création d'espaces verts avec aire de jeux + parking pour pallier les stationnements retirés dans la Grand Rue.

Monsieur le maire précise que l'étude de faisabilité réalisée par l'AT 86 faisait apparaître un estimatif de travaux d'environ 2 millions d'euros HT car c'est un chantier compliqué en ce qui concerne la réhabilitation du bâti.

Il indique qu'un restaurant de type « ouvrier » pourrait fonctionner tout en ne faisant pas concurrence au Comme Chez Soi qui n'est pas sur le même type de restauration.

Il rappelle que des bailleurs sociaux avaient été contactés pour la création des logements et qu'aucun ne s'est montré intéressé : trop de travaux, pas assez de rentable.

Il conviendrait de trouver un investisseur qui intégrerait les demandes des élus. Voire, dédier cette zone au commerce par le biais du PLUI...

La commune porte déjà de nombreux projets de travaux : la mairie, l'aménagement du bourg et la rénovation énergétique de l'école (qu'il faut lancer maintenant) donc investir 2 millions dans l'immeuble Sausseau c'est compliqué voire impossible.

Une solution alternative serait de démolir et de refaire du neuf mais ce bâtiment fait partie du patrimoine de Verrières et une démolition complète serait risquée compte tenu de la mitoyenneté.

Après quelques échanges, Monsieur le maire indique aux élus qu'il leur laisse un temps de réflexion et de recherche d'investisseurs potentiels. Il reviendra vers eux lors d'une prochaine séance pour faire un point d'étape.

Travaux à l'EHPAD : devis relatif au remplacement des portes de placards

Délibération n°20230111SB03

Michel FROMENTEAU présente au conseil municipal un devis de l'entreprise Lanneau et Fils concernant le remplacement des portes de placards de 36 chambres de l'EHPAD.

Le devis se monte à 10 440.00 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide le devis de Lanneau et Fils pour un montant de 10 440.00 € HT.



Mairie de VERRIERES

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.
- Autorise le maire à signer le devis ainsi que tout document s'y rapportant.

Vie quotidienne

Simer : retour sur la mise en place des PAC aériens de la place du Champ de Foire et projet d'aménagement paysager

Monsieur le maire souhaite faire un point sur l'évolution du ramassage des ordures ménagères dans le bas bourg et rappelle les faits :

Le conseil municipal ne voulait pas de conteneurs collectifs sous le porche donc les habitants du bas bourg ont été dotés de sacs ou de conteneurs individuels. Résultats, les sacs restaient des jours entiers devant les maisons de la place de la mairie et les conteneurs étaient entassés devant la boutique de la fleuriste ce qui a créé des désagréments esthétiques et olfactifs. Aussi, un PAC aérien a été installé, à titre expérimental, sur la place du Champ de Foire mais les conteneurs individuels n'ont pas été retirés tout de suite... Aujourd'hui c'est chose faite !

Monsieur le maire rappelle que la demande initiale de la commune était un PAC enterré mais le Simer en installera un uniquement si 50 foyers sont concernés. Ce n'est pas le cas actuellement.

En attendant, il faut aménager cet espace afin qu'il soit plus esthétique. Monsieur le maire propose de végétaliser. Si le système de PAC change, il sera plus aisé de déterrer les arbustes pour les replanter ailleurs.

On sait également que certaines communes voisines avaient investi dans des panneaux de masquage des anciens points d'apports collectifs. Ces panneaux ont été retirés à la suite du changement de mode de collecte. Catherine VERGNAUD indique qu'elle contactera les mairies de Lhonnaizé et Civaux pour voir si elles peuvent en fournir quelques-uns à Verrières. Michel FROMENTEAU se chargera quant à lui de faire faire des devis pour des végétaux.

En parallèle, il conviendra de travailler à faire émerger un gisement de plus de 50 foyers intéressés par le dépôt collectif de la place du Champ de Foire si l'on souhaite qu'une benne enterrée soit installée.

Il conviendra également de s'inquiéter du ramassage des ordures ménagères dans la rue Jules Berry pendant les travaux. Plusieurs solutions sont à l'étude.

Point sur le déploiement de la fibre sur la commune de Verrières

Une rencontre a eu lieu le 5 janvier avec un chargé d'affaire Orange pour l'implantation de deux armoires pour la fibre : l'un au 16 route de Lhonnaizé et l'autre au 34 route de Lussac. Ces deux armoires distribueraient l'ensemble des habitations du bourg. La mise en service est prévue pour 2024.

Convention de maintenance des équipements incendie avec le syndicat Eaux de Vienne

Délibération n°20230111SB04

Christophe VIAUD sort de la salle. Il ne participe ni au débat ni au vote.

Pierrick GIRAULT présente au conseil municipal une convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie de la commune par le syndicat Eaux de Vienne.

Cette convention prévoit :

- Un contrôle débit/pression des hydrants tous les 6 ans et purges si nécessaire,
- Un contrôle fonctionnel tous les 2 ans
- Une intervention sur site et proposition de devis de réparation
- La transmission des mesures débit/pression au SDIS86 pour mises à jour des données
- La collaboration avec le SDIS au niveau du SIG et de l'identification des hydrants.

Les tarifs de cette prestation sont les suivants : 29.58 € HT par an et par hydrant.

Il est précisé que la commune dispose de 24 hydrants (poteaux, bornes ou bouches incendie).

La convention est d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :



A l'unanimité des votants

- Valide la convention de maintenance des équipements incendie avec le syndicat Eaux de Vienne.
- Autorise le 4^{ème} Adjoint, Pierrick GIRAULT, à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Avenant n°1 à la convention de réalisation de services pour les travaux de fauchage et d'élagage des voies communautaires avec la CCVG

Délibération n°20230111SB05

Monsieur le maire rappelle que la commune réalise, par le biais d'une convention, les travaux de fauchage et d'élagage des voies communautaires et que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe rembourse les frais engendrés à la commune.

Par délibération n°C.2022/60 du 30 juin 2022, le conseil communautaire a voté de nouveaux tarifs de remboursement :

- 27.50 € / km de voirie pour le fauchage, maximum 2 fois par an, soit 55 € / km
- 275 € / km de voirie pour l'élagage, 1 fois par an

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide les nouveaux tarifs votés par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- Autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Vie scolaire

Subvention TNE : étude et validation de devis numériques pour l'école

Délibération n°20230111SB06

Monsieur le maire, dans le cadre du dispositif Territoires Numériques Educatifs, présente au conseil municipal deux devis relatifs à l'acquisition et à l'installation de 5 écrans interactifs à l'école :

- Sonomax pour un montant de 17 191.00 € HT
- A4 Recto Verso pour un montant de 17 110.00€ HT.

Il précise que ces offres ont été faites en tenant compte du rapport d'audit réalisé par l'Agence des Territoires de la Vienne et rappelle que ces équipements sont subventionnables à hauteur de 70 % du coût HT.

Il précise également que l'offre financière de A4 Recto Verso comprend un logiciel dédié aux enseignants et une extension de garantie de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

- Valide le devis de A4 Recto Verso pour un montant de 17 110.00€ HT.
- Autorise le maire à signer le devis ainsi que tout document s'y rapportant.
- Charge les services d'ajouter le devis retenu à la demande de subvention TNE en cours.

Visite du DASEN

Au sujet de l'école, Monsieur le maire indique qu'il recevra le Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale le 1^{er} février à 9h. Celui-ci, rencontré à une réunion à Civaux a répondu à l'invitation de la commune. Ce sera l'occasion de lui parler des différents projets de la commune en lien avec l'école. Le numérique par exemple mais également les travaux, avec la sécurisation des accès à l'école, la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, l'acquisition du terrain situé entre l'école et le pôle périscolaire qui permettra, à terme, la création de nouveaux espaces dédiés à l'école et notamment la possibilité de créer un nouveau dortoir à la maternelle.

Monsieur le maire rappelle qu'à l'époque où une classe a été fermée, la commune, au contraire, avait engagé des travaux pour la création de deux nouvelles salles de classe. Ce fut une bonne opération puisqu'aujourd'hui, tous les espaces sont occupés.



Ressources humaines

Convention de réalisation des dossiers de retraite CNRACL avec le CDG86

Délibération n°20221207SB07

Monsieur le maire rappelle que la commune bénéficie d'une convention de réalisation des dossiers de retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Vienne.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et, afin de continuer à bénéficier de cette prestation, il convient de valider un avenant la prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide l'avenant de prorogation de la convention de réalisation des dossiers de retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Vienne.
- Autorise le maire à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Manifestations

Retour sur la cérémonie des vœux du 7 janvier 2023

Monsieur le maire remercie l'ensemble des élus pour leur présence à cette cérémonie. Il les remercie également pour la préparation de la salle et plus particulièrement Catherine VERGNAUD pour la décoration. Merci également à Patrick MOISY pour les photos.

Remerciements également aux maires et élus du secteur qui sont venus nombreux ainsi qu'au président de la CCVG, M. JARASSIER, au président du Département de la Vienne, M. PICHON, et à l'ancien sénateur, Alain FOUICHE, récemment fait Chevalier de la Légion d'Honneur et décoré par la 1^{ère} ministre.

Merci également au Directeur du CNPE de Civaux pour sa présence. Il n'oublie pas que de nombreux projets de la commune n'auraient pu se faire sans la présence de la centrale nucléaire sur le territoire.

Il s'excuse pour son départ précipité au stade pour rencontrer les équipes de foot de Verrières et Antran, commune de M. PICHON.

Un discours assez long, Monsieur le maire en convient, mais il était difficile de le réduire sans faire d'impasse. Il remercie Catherine VERGNAUD pour la création du diaporama, impeccablement calé et complémentaire au discours. Ce support aide bien les usagers à comprendre les différents projets.

Monsieur le maire indique être fier d'être maire d'une commune qui possède une telle culture de projet. Il remercie également le personnel communal pour le suivi de tous ces dossiers.

Une chose à revoir : prévoir plus de mousseux !

Questions diverses

SRD – opération de détection de réseau par la société PARERA

Monsieur le maire indique que la société PARERA, mandatée par SRD, intervient actuellement sur la commune pour des opérations de levées GPS destinées à améliorer la cartographie des réseaux électriques.

Projet de circuit de géocaching avec Défiplanet'

Une réunion a eu lieu le 17 décembre dernier avec le PDG de Défiplanet', M. BRUNET, ainsi que des élus de Lhommaizé, Dienné et Verrières (Sylvie DECHATRE et Guillaume DEMEESTER) pour la création d'un circuit de randonnée de type géocaching, au départ de Défiplanet'.

Il conviendra de se rencontrer prochainement afin de définir le thème de ce circuit. Monsieur le maire indique avoir pensé au thème de l'eau, sachant que c'est Fontjoin qui alimente le parc.

Il indique également avoir sollicité Sandrine BERTHAULT, la bibliothécaire, pour ce projet. Cela reste à construire, avec les élus qui le souhaitent. C'est une belle opportunité de capter les touristes de Dienné sur le territoire de Verrières.



Mairie de VERRIERES

Point planning : CCAS : réunion le 24/01 à 16h
CNPE : réunion et déjeuner le 26/01
CCVG : conseil communautaire le 02/02

Tour de table

Catherine VERGNAUD indique avoir représenté la commune, aux côtés de Monsieur le maire, le dimanche 8 janvier 2023 pour le « Noël Ukrainien » organisé par Enfants du Monde. A cette occasion, l'association a distribué des cadeaux. Monsieur le maire a, quant à lui, distribué de petits drapeaux français aux enfants. Ce fut une cérémonie très touchante. D'autre part, elle indique qu'il conviendrait d'effectuer la taille des arbres de la route de Lhonnaizé. C'est assez disgracieux lorsque l'on arrive de Poitiers... Michel FROMENTEAU indique que les services sont en attente d'une batterie pour le sécateur.

Catherine ROBERT informe le conseil municipal que le règlement départemental relatif à l'aide à la diffusion culturelle a évolué. Cette aide sera désormais valable pour un seul spectacle par an. Elle a d'ores et déjà été demandée pour le prochain spectacle.

Christophe VIAUD informe le conseil que le 10 janvier, France 3 a fait un reportage concernant les aides apportées aux artisans boulangers dans le cadre de la crise énergétique. Une partie de reportage s'est déroulée à la boulangerie de Verrières. Les équipes ont pu utiliser la salle de réunion pour monter le reportage qui a été diffusé aux JT de midi et du soir. La présidente de la CMA, Karine DESROSES était présente ainsi que plusieurs radios et journaux.

Fin de séance : 22H30

A VERRIERES, le 13/01/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Michel FROMENTEAU

